



## ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER OCCITANIE

21 MARS 2017

### « L'emploi saisonnier en Occitanie : gestion et sécurisation des parcours professionnels des travailleurs saisonniers »

**Rapporteuse : Nadine BARBOTTIN**

**Avis adopté (Votants : 197 / Pour : 193 / Absentions : 4)**

Le CESER OCCITANIE, réuni le 21 Mars 2017 à Montpellier a adopté l'avis sur « l'emploi saisonnier en Occitanie : gestion et sécurisation des parcours professionnels des travailleurs saisonniers » présenté par Mme Nadine BARBOTTIN.

Cet avis démontre que tous les territoires de la région Occitanie, sans exception, sont concernés par les besoins de main d'œuvre saisonnière, que les travailleurs saisonniers ont des contrats de courte durée et souvent précaires et en conséquence sont confrontés à un certain nombre de contraintes : immédiateté dans leur prise de fonction, forte disponibilité, large amplitude horaire, horaires décalés. Cependant, le CESER convient qu'il est difficile d'identifier de manière précise tant au niveau national que local quelles sont les personnes concernées par le travail saisonnier qui recouvre des réalités différentes selon les territoires et les activités et le CESER demande qu'une réelle analyse soit entreprise.

En effet, il convient avant de faire des propositions ou mettre en place des politiques adaptées de répondre à cet impératif de mieux connaître les travailleurs saisonniers, qui dans leurs vies professionnelles et personnelles, sont particulièrement fragiles (logement – transport – santé...). Par ailleurs, le CESER souligne que la sécurisation des parcours professionnels des travailleurs saisonniers permet un autre niveau de reconnaissance et d'attractivité de l'emploi saisonnier. Aussi, il interpelle tous les acteurs, collectivités locales, acteurs économiques et sociaux, pour travailler sur la sécurisation des parcours professionnels, les problématiques de l'accès au logement, à l'emploi, de leur mobilité, de leur accès à la formation, de la reconnaissance de toutes leurs expériences professionnelles et de la santé du travailleur saisonnier qui sont indissociables.

Tous ces thèmes font l'objet de propositions précises et pragmatiques du CESER, sur la base des expériences de terrain qui nous ont été présentées par les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle qui œuvrent, chaque jour, pour sécuriser les parcours professionnels de ces travailleurs saisonniers (Partenaires sociaux (employeurs et salariés), Pôle Emploi, OPCA, Maisons des travailleurs saisonniers, Chambres consulaires, etc.), quel que soit le secteur professionnel concerné.

Des synergies et des complémentarités entre les différents acteurs sont à trouver ou à optimiser afin de développer l'attractivité des métiers et des secteurs qui ont recours aux travailleurs saisonniers dont il faut améliorer les conditions de vie, de travail et de promotion sociale. En effet, ces derniers contribuent au développement du tissu économique local composé largement de TPE, de PME, d'entreprises individuelles et d'établissements associatifs et également à la promotion des territoires dans lesquels ils exercent leurs activités.